

ICAO 

AN- CONF/14

14th Air Navigation Conference

26 August to 6 September 2024 | Montréal, Canada



Examen des résultats de la 14ème Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14)

APIRG/27 et RASG-AFI/10

Martin Maurino M.Eng.

Expert technique, Sécurité de l'aviation dans le monde

Direction de la navigation aérienne

Organisation de l'Aviation Civile Internationale

— Vue d'ensemble de l'AN-CONF/14

- Tenue à Montréal, du 26 août au 6 septembre 2024
- 871 représentants
110 États membres et 28 OI
- Quatre points de l'ordre du jour relevant d'une seule commission
- 205 notes (WP et IP) ont été soumises à AN-Conf/14
- 22 recommandations ont été approuvées.
104 actions >> 45 aux États et 59 à l'OACI
- Le Conseil et l'ANC réexamineront >> décisions toujours en suspens



— Agenda de l'AN-Conf/14

Point 1

Mise à jour sur le plan d'activités 2023-2025 de l'OACI et la planification stratégique à long terme

Point 2

Utilisation des nouvelles technologies dans de bonnes conditions de sécurité et de façon opportune

Point 3

Amélioration de la performance du système de navigation aérienne

Point 4

Hyperconnectivité du système de navigation aérienne

— Actions de l'AN-Conf/14 pour les PIRG & RASG

- Série d'actions destinées spécifiquement aux PIRG et aux RASG
 - pour la mise en œuvre
 - sachant que certaines actions visant les États pourraient nécessiter une collaboration régionale
 - et pourraient également faire partie des travaux des groupes régionaux
- Les PIRG et les RASG seront tenus de rendre compte des progrès accomplis
 - pour les actions suivantes
 - dans le cadre des résultats des réunions futures



— Recommendations AN-Conf/14 - Point 1

- RECs abordent:
 - L'approche de l'OACI en matière de planification programmatique des activités
 - Résilience du système de navigation aérienne
 - Amélioration de l'alignement du GASP et du GANP
 - Évolution de la Commission technique de l'Assemblée de l'OACI
- Veillent à ce que les efforts collectifs soient ciblés de manière stratégique
 - et efficacement coordonnés



— Actions de l'AN-Conf/14 pour les PIRG & RASG ⁷ —

- Recommandation 1.1/1 – Soutien de la planification des activités de l'OACI selon une logique de programme, avec les domaines d'intervention prioritaire du Plan d'activités 2023-2025
- que l'OACI par l'intermédiaire des PIRGs & RASGs
 - en conformité avec le GASP et le GANP + leurs plans régionaux respectifs
 - intègre aux programmes de travail et projets de ces groupes des initiatives
 - qui tiennent compte des domaines d'intervention prioritaire de l'OACI
- Recommandation 1.1/2 – Résilience du système de navigation aérienne
- que l'OACI élabore des orientations mondiales sur la gestion d'urgence de l'ATM
 - à l'appui de la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 11
 - y compris des phases de relèvement, ainsi que des cadres régionaux
 - en collaboration avec les États et le secteur

— Recommendations AN-Conf/14 - Point 2

- RECs abordent:
 - Évolution des technologies d'aéronefs à l'appui du LTAG
 - Les risques de sécurité liés aux technologies et concepts aéronautiques nouveaux et en évolution
 - Brouillage du système mondial de navigation par satellite (GNSS) et de la planification des interventions d'urgence
 - Propositions pour l'édition 2026-2028 du GASP
 - Les rencontres de turbulences, risque de sécurité opérationnelle à l'échelle mondiale



— Recommendations AN-Conf/14 - Point 2

- Reconnait l'importance de l'élaboration de cadres réglementaires rigoureux pour gérer les technologies émergentes
 - tel que la propulsion électrique et hybride
 - qu'il importe pour les États de recourir aux dispositifs d'expérimentation réglementaire
 - en procédant à la collecte et à l'analyse de données réelles
 - tenir compte des considérations relatives à l'acceptation sociale
- Accent mis sur la nécessité de s'attaquer à la menace croissante des brouillages GNSS
 - amélioration des orientations aux pilotes
 - amélioration de l'échange d'information
 - développement de systèmes d'aéronefs plus résilients
- Nécessité d'un plan d'urgence mondial pour gérer les pannes GNSS et la sécurité continue de la navigation

— Actions de l'AN-Conf/14 pour les PIRG & RASG

- Recommandation 2.2/1 – Gérer les risques de sécurité liés aux technologies et concepts aéronautiques nouveaux et en évolution
- que les États établissent des cadres réglementaires régionaux harmonisés et des systèmes interopérables
 - visant à assurer une véritable intégration des systèmes d'aéronefs non habités, selon qu'il convient
 - par l'intermédiaire de mécanismes régionaux appropriés
- Recommandation 2.2/2 – S'occuper du brouillage du GNSS et de la planification des interventions d'urgence
- que les États élaborent des mécanismes régionaux de notification concernant le GNSS par l'intermédiaire des PIRG
 - afin d'apprécier la situation sur le plan opérationnel des zones géographiques touchées
 - comme le décrit le Manuel du GNSS (Doc 9849)

— Recommendations AN-Conf/14 - Point 3

- RECs abordent:
 - L'optimisation, classification et délégation de l'espace aérien
 - Opérations basées sur trajectoire (TBO)
 - Activités de transport spatial, l'exploitation de l'espace aérien supérieur (HAO)
 - Optimisation et/ou abandon progressif des anciens systèmes
 - Fin de l'utilisation du plan de vol 2012 de l'OACI d'ici 2034
 - Propositions pour la huitième édition du GANP



— Recommendations AN-Conf/14 - Point 3

- Établissement de cadres pour la mise en œuvre à court terme des procédures tels que le Projet 30/10, l'espace aérien avec libre choix de routes à une échelle plus large et plus cohérente
- que l'OACI envisage d'autres procédures minimales en matière de niveau de service, dans l'espace aérien océanique et isolé
- que l'OACI entreprenne une étude sur la faisabilité de la mise en place d'un programme d'audit de l'efficacité de la navigation aérienne, ou une autre
- L'accélération de la mise en œuvre d'instruments d'habilitation des TBO
- Transition mondiale vers un mécanisme de planification de vol avancé (FF-ICE)
 - d'ici 2034

— Actions de l'AN-Conf/14 pour les PIRG & RASG

- Recommandation 3.1/1 – Mise en œuvre optimisée des minimums de séparation longitudinale
- que les États collaborent activement avec les États voisins pour mettre en œuvre le Projet 30/10
 - >> mise en œuvre de séparations longitudinales de 55,5 km (30 NM) ou moins dans l'espace aérien océanique et isolé, et de 19 km (10 NM) ou moins ailleurs
 - dans le cadre des processus des PIRG
- que l'OACI élabore des plans d'action régionaux pour la mise en œuvre du Projet 30/10
 - par l'intermédiaire des PIRG

— Actions de l'AN-Conf/14 pour les PIRG & RASG (2)

- Recommandation 3.2/2 – Transition vers les services FF-ICE et fin de l'utilisation du plan de vol 2012 de l'OACI d'ici 2034
- que les États et les PIRG envisagent d'établir des groupes de réflexion régionaux chargés de coordonner la planification et la mise en œuvre des services FF-ICE
 - et de fournir le soutien nécessaire tout au long de la période de transition
- que les États appuient l'élaboration d'un plan régional de transition vers les services FF-ICE
 - étant donné que l'utilisation du plan de vol 2012 de l'OACI à l'échelle mondiale prendra fin d'ici 2034
 - et ceci par l'intermédiaire des PIRG
- que l'OACI fournisse des orientations et du soutien pour l'élaboration de plans régionaux de transition vers les services FF-ICE
 - par l'intermédiaire des PIRG

— Recommendations AN-Conf/14 - Point 4

- RECs abordent:
 - Validation, normalisation et mise en œuvre du concept d'aéronef connecté et de la stratégie de connectivité air-sol
 - Cybersécurité dans l'aviation
- Lignes directrices pour les États et l'OACI pour permettre l'hyper-connectivité
 - du système de navigation aérienne
- Pas d'actions spécifiques pour les PIRG/RASG sous le point 4



— Prochaines étapes

- Le Conseil examinera le rapport de l'AN-Conf/14 (par l'intermédiaire de l'ANC)
 - pour officialiser les résultats de l'AN-Conf/14
- Plan d'activités 2026-2028 de l'OACI et propositions de budget du programme régulier
 - pour intégrer les résultats et la hiérarchisation des RECs de l'AN-Conf/14
 - sous réserve de la décision du Conseil
- Finaliser les prochains GASP et GANP basé sur les RECs de l'AN-Conf/14
- Effectuer un examen après action
 - dans le but améliorations futures et d'optimisation de la main-d'œuvre de l'OACI
- Veiller à ce que les résultats de l'AN-Conf/14 soient effectivement intégrés dans les travaux de l'OACI



— La réunion est invitée à:

- Considérer les résultats de l'AN-Conf/14 et les RECs
 - pour réviser le programme de travail
 - de l'APIRG et du RASG-AFI, en conséquence
- Convenir des actions appropriées pour mettre en œuvre les actions adressées aux PIRG et RASG
 - y compris l'élaboration nécessaire de plans régionaux de transition et de mise en œuvre
 - pour certains sujets et projets

Thank You

